

SERVICE DES SOINS DE SANTE

E-mail : feedbackpharma@inami.fgov.be

Bruxelles, le 30 octobre 2009

4^{ème} feedback individuel sur votre profil de prescription de médicaments - 2^{ème} semestre 2008

Madame, Monsieur,
Chère Consœur, Cher Confrère,

Comme chaque année depuis 2006, nous vous envoyons un feedback individuel sur votre profil de prescription de médicaments basé sur les données du 2^{ème} semestre 2008. Ce feedback vous permet de vous positionner par rapport au seuil minimal de **prescription de médicaments « bon marché »** fixé pour votre discipline.

Comme les années précédentes, le feedback s'adresse à chaque médecin et à chaque dentiste ayant établi un nombre minimal de prescriptions de médicaments, soit respectivement 100 conditionnements pour un médecin et 16 pour un dentiste au cours du second semestre 2008.

Progression de la prescription des médicaments bon marché

La prescription de médicaments « bon marché » progresse de manière continue depuis des années. De 22,9% en janvier 2005, le pourcentage de « bon marché » est passé à 40,8% en décembre 2008.

La quasi totalité des prescripteurs est au-dessus du seuil minimal fixé pour leur discipline : 90% des spécialistes, 94% des dentistes et 98% des généralistes atteignent le seuil.

Votre profil individuel de prescription de médicaments

Vous trouverez en annexe, votre profil individuel de prescription de médicaments pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2008. Il comprend deux tableaux :

- ❖ Le **tableau 1** donne une synthèse de votre situation pour le second semestre 2008. Il comprend notamment le nombre total de DDD prescrit, le nombre de

...

DDD « bon marché », le pourcentage de « bon marché » ainsi atteint et le seuil minimal à atteindre pour votre discipline.

- ❖ Le **tableau 2** donne les principes actifs que vous avez les plus prescrits et parmi ceux-ci, la part de médicaments « bon marché ». Par rapport aux années précédentes, ce tableau 2 comprend également le nombre de conditionnements prescrits par principe actif mais également le total des suppléments à charge des patients c'est-à-dire l'écart entre prix public et la base de remboursement des spécialités originales dans le remboursement de référence.

Comme pour les précédents feed-backs, les médicaments qualifiés de « bon marché » dans votre profil de prescription sont les médicaments « bon marché » sans supplément au ticket modérateur (génériques, copies et médicaments originaux dont le prix a été suffisamment diminué) ainsi que toutes les prescriptions sous DCI.

Plus d'infos sur les médicaments « bon marché » dans le Memento-Pharma

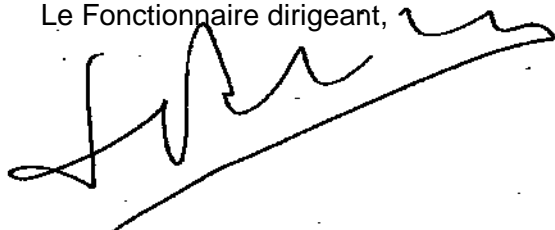
Plus généralement, vous pouvez vous informer sur les spécialités « bon marché » présentes sur le marché belge en consultant le guide « Memento-Pharma », réalisé en partenariat avec le Centre belge d'information pharmacothérapeutique (CBIP). Le « Memento-Pharma » est mis à jour une fois par an et est envoyé à tous les médecins, dentistes et pharmaciens. Il est également disponible sur le site internet de l'INAMI (www.inami.be, rubrique Publications) où il fait l'objet d'une mise à jour mensuelle.

Sur le site du CBIP (www.cbip.be), vous trouverez également le nombre de DDD (*Defined Daily Dose*) contenu dans chaque conditionnement. Pour rappel, la DDD est une unité statistique visant à approcher le nombre de journées de traitement. Elle est calculée à partir des posologies moyennes définies par l'OMS pour chaque principe actif dans son indication principale.

Pour toutes questions ou commentaires, vous pouvez nous contacter à l'adresse email feedbackpharma@inami.fgov.be.

En étant convaincu que la présente aura pleinement retenu votre attention, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, chère Consœur, cher Confrère, l'expression de mes sentiments distingués

Le Fonctionnaire dirigeant,



Dr H. De Ridder
Directeur général